



**Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires**

OBJET : Cession de foncier à la SCI SCR IMMO – OPTION RESEAUX sur le Parc d'Activités des Echos à Derval

EXPOSE

La société OPTION RESEAUX a été créée en décembre 2020 par M. Mathieu LE BIHAN. Filiale de la société SCR Soudure Construction Réseaux, société créée en 2016 et employant 48 collaborateurs, OPTION RESEAUX est spécialisée dans les interventions sur les canalisations enterrées et aériennes. Elle intervient majoritairement en sous-traitance de SCR pour assurer le rinçage, l'épreuve et la mise en service des réseaux installés par SCR pour de grands comptes tels que DALKIA, ENGIE, CORIANCE. Néanmoins, elle intervient également directement auprès de ses donneurs d'ordre dont les demandes sont croissantes.

Installée à Saint Erblon dans les locaux de SCR et bénéficiant de locaux de stockage en Ille et Vilaine et en Mayenne, l'entreprise OPTION RESEAUX est limitée dans son développement. L'acquisition de foncier associée à la construction de locaux permettra de rendre l'entreprise parfaitement autonome sur le plan logistique et favorisera son indépendance commerciale. Actuellement l'effectif d'OPTION RESEAUX est de 3 collaborateurs et devrait accueillir 2 autres salariés.

Aussi, l'entreprise OPTION RESEAUX par l'intermédiaire de la SCI SCR IMMO a sollicité la communauté de communes par courrier en date du 2 septembre 2021 pour acquérir la parcelle XS n°98 de 1 530 m² et la parcelle XS n°99 de 1 499 m² sur le Lotissement des Echos sur Derval. Elle compte y construire un bâtiment de 500 m² pour y accueillir son établissement principal, 150 m² de bureaux et un local de stockage sur un terrain permettant le retournement de camions de livraisons.

La valeur vénale de ces parcelles a été estimée à 18 € le m² pour la XS n°98 et 19 € le m² pour la XS n°99 par le service des Domaines en date du 16 septembre 2021.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il vous est proposé de procéder à la cession de la parcelle XS n°98 à 18 € le m² et de la parcelle XS n°99 à 19 € le m².

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 21 septembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la société SCI SCR IMMO, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, les parcelles XS n°98 et XS n°99 situées sur le lotissement des Echos à Derval ;
- de fixer le prix de cession des parcelles à un total de 56 021 €, frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 7 octobre 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20211011-696-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021

Conseil Communautaire du 7



Le Président,

Alain HUNAUT



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

Annexe – cession des parcelles à Derval– OPTION RESEAUX – SCI SCR IMMO -



AR-Préfecture

044-200072726-20211011-696-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021

Conseil Communautaire du 7



Le Président,

Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le sept octobre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – Salle de conférence - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X		
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	Mme Manolita BLAIN-MAZÉ
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie PIGREE

Mesdames Laurence LE BIHAN et Annette PIETIN sont arrivées à 17 h 46 après la lecture de la délibération n° 086 relative à l'avenant n°2 à la convention de portage foncier de la résidence du Val d'Emilie.

M. François-Xavier LE HECHO est arrivé à 17 h 50 lors de la lecture de la délibération n° 087 relative la décision modificative n°1 du budget principal.

AR-Préfecture

044-200072726-20211011-696-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021



Le Président,

Alain HUNAUULT